

Département du MORBIHAN Arrondissement de VANNES Commune de LOCQUeltas		COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020
Nombre de Conseillers en exercice	19	L'an deux mil vingt, le 8 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUeltas, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente (rue Désiré Caudal 56390 LOCQUeltas), sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel.
Nombre de Conseillers présents	19	
Procurations	0	
Date convocation : 4 juin 2020		

Présents – GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, HARNOIS Valérie, SANCHEZ Patrick, BARON Hélène, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, NICLAS Marylène, PENVERN Anne-Laure, GODEC Sébastien, MAUPAY Clémence, YANNIC Angélique, PEDRONO Philippe, GRONNIER Jean-Louis, ALLAIN Christophe, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel.

Absent(s)/procuration(s) : néant

Secrétaire de séance : YANNIC Angélique.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, informe l'assemblée de la démission de Madame Fabienne DANLOUX, pour raisons personnelles. Elle a remis sa démission par courrier en main propre le 26 mai 2020. Par conséquent, elle est remplacée dans ses fonctions par le suivant de liste : Monsieur Marcel LENGRONNE, invité à se présenter.

Monsieur Marcel LENGRONNE se présente brièvement : bientôt 64 ans, carrière aux finances dans l'administration, bénévole aux restos du cœur et dans le domaine sportif.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 :

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, propose à l'assemblée le compte-rendu de la séance précédente. Madame Isabelle JEGOUSSE-GARCIA souhaite qu'un exemplaire papier lui soit remis.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, confirme que les élus qui le souhaitent bénéficieront d'un exemplaire papier du compte-rendu.

Monsieur Michel LE ROCH souhaite que dans les délégations de fonctions aux adjoints, il soit précisé que Madame Valérie HARNOIS, adjointe aux affaires scolaires, ne soit pas seule à exercer les relations avec Locmaria-Grand-Champ.

Il sera précisé que les relations avec Locmaria-Grand-Champ sont exercées par Le Maire et les élus municipaux concernés

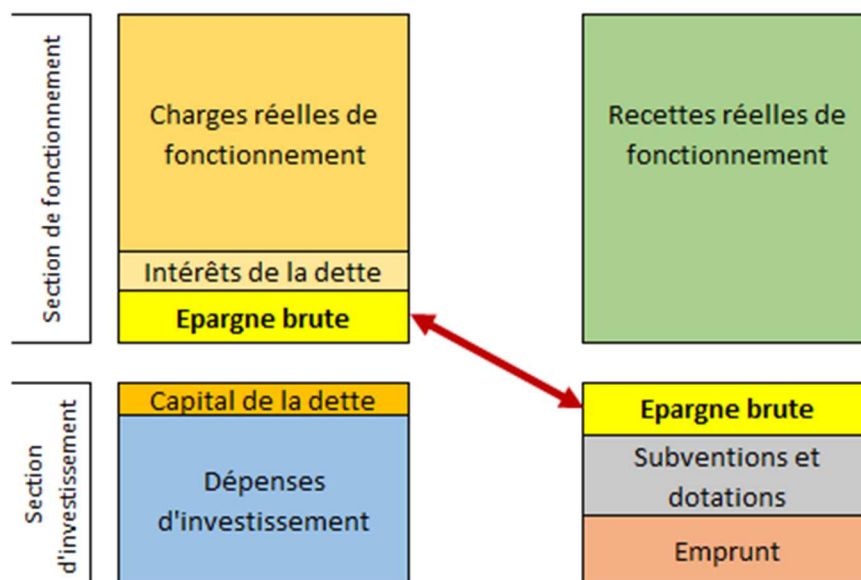
Après avoir accepté ces modifications, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu.

INTRODUCTION AUX FINANCES LOCALES :

Le budget d'une collectivité se décompose en 2 sections, fonctionnement d'une part, investissement d'autre part. Lors de l'approbation du budget, chacune de ces 2 sections doit être équilibrée, c'est-à-dire que le total des dépenses doit être identique au total des recettes.

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

L'équilibre sectionnel



L'excédent de fonctionnement de l'exercice comptable, matérialisé par le compte administratif, doit servir en priorité à rembourser les emprunts, et ensuite à financer les investissements.

Le support de présentation remis par email, et diffusé sur le grand écran, regroupe à la fois les chiffres, article par article :

- du compte administratif 2019, à approuver,
- de la proposition du budget primitif 2020, à approuver,
- du compte administratif 2018 et du budget 2019 pour éléments de comparaison.

Monsieur Michel LE ROCH, 1^{er} adjoint, en charge des finances, propose à l'assemblée une présentation simultanée du compte administratif 2019 et de la proposition de budget primitif 2020, article par article.

PRESENTATION DETAILLEE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE :

Monsieur Michel LE ROCH, 1^{er} adjoint, en charge des finances, expose le compte administratif 2019 et de la proposition de budget primitif 2020, article par article (voir tableaux ci-dessous).

Article 60111 « eau et assainissement » : une fuite d'eau place de la mairie explique la hausse proposée pour le budget primitif (BP) 2020. Le syndicat n'a pas facturé tout le volume d'eau concerné.

Monsieur Jean-Louis GRONNIER demande pourquoi les crédits alloués au compte 60623 « alimentation » baissent autant sur le BP 2020.

Monsieur Michel LE ROCH explique que le restaurant scolaire a été fermé pendant le confinement lié à la pandémie de covid 19. Il y a donc eu moins d'achats alimentaires. Il y aura aussi moins de recettes. Ces calculs ont été effectués au-pro rata de l'ouverture du service sur l'année civile 2020.

Article 60632 « fournitures de petit équipement » : la hausse des dépenses sur le compte administratif (CA) 2019 s'explique par l'acquisition et pose de panneaux de basket à la salle des sports. La somme de 15 000 euros proposée au BP 2020 correspond au montant maximal annuel fixé aux services techniques pour les dépenses courantes.

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	DE FONCTIONNEMENT				proposition
Chap/article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
11	charges à caractère général	329 059,17	344 815,00	321 992,63	389 900,00
60611	eau et assainissement	3 229,54	4 500,00	2 982,00	5 800,00
60612	énergie - électricité	35 908,12	37 000,00	38 113,54	40 000,00
60621	combustibles	16 047,76	18 000,00	18 903,19	20 000,00
60622	carburants	2 655,53	2 500,00	3 041,55	3 500,00
60623	alimentation	42 612,18	44 000,00	42 059,58	31 000,00
60628	autres fournitures non stockées	1 393,69	3 000,00	1 061,21	1 000,00
60631	fournitures d'entretien	3 750,50	5 500,00	3 906,31	5 000,00
60632	fournitures de petit équipement	9 764,92	6 000,00	19 814,92	15 000,00
60636	vêtements de travail	11 146,06	5 000,00	7 641,91	3 000,00
6064	fournitures administratives	3 909,77	4 500,00	2 800,73	4 000,00
6065	livres, disques, etc. (médiathèque)	34,57	500,00	0,00	0,00
6067	fournitures scolaires	4 287,24	6 215,00	7 560,27	7 000,00
6132	locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	locations mobilières	12 837,04	13 000,00	15 661,69	16 000,00
61521	terrains	15 233,18	14 000,00	19 799,40	20 000,00
615221	entretien et réparations bâtiments publics	16 706,65	20 000,00	14 825,04	20 000,00
615228	entretien et réparations autres bâtiments	976,00	5 000,00	2 982,22	20 000,00
615231	entretien et réparations voiries	21 462,68	25 000,00	10 554,24	50 000,00
615232	entretien et réparations réseaux	6 943,12	7 000,00	6 736,22	5 000,00
61551	matériel roulant	2 591,68	2 500,00	4 269,60	3 500,00
61558	autres biens mobiliers	2 321,79	500,00	325,14	500,00
6156	maintenance	18 688,04	20 000,00	16 935,34	20 000,00
6161	assurance multirisques	8 599,37	9 100,00	7 084,79	9 500,00
6182	documentation générale et technique	894,64	1 000,00	0,00	0,00
6184	versements à des organismes de formation	1 330,00	500,00	659,00	500,00
6185	frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	60,00	0,00
6188	autre frais divers	3 916,00	2 000,00	520,80	1 000,00
6225	indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	honoraires	500,00	4 400,00	348,09	500,00
6231	annonces et insertions	1 292,01	1 000,00	0,00	0,00
6232	fêtes et cérémonies	12 087,59	13 000,00	6 883,32	10 000,00
6233	foires et expositions	1 616,00	1 000,00	851,60	1 000,00
6237	publications	9 150,87	10 000,00	8 138,28	16 000,00
6238	divers	0,00	0,00	300,00	0,00
6247	transports collectifs	7 789,00	8 000,00	6 151,00	8 000,00
6251	voyages et déplacements	500,08	1 000,00	2 422,63	1 000,00
6257	réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	frais d'affranchissement	2 669,78	3 000,00	2 321,87	3 000,00
6262	frais de télécommunication	9 586,69	10 000,00	12 180,62	12 000,00
627	services bancaires et assimilés	5 069,04	2 000,00	736,75	2 000,00
6281	concours divers (cotisations, etc.)	1 989,90	3 100,00	1 864,96	3 000,00
6283	frais de nettoyage des locaux	10 436,80	11 000,00	10 771,65	11 000,00
6288	autres services extérieurs	12 029,44	14 000,00	14 197,32	14 000,00
63512	taxes foncières	6 586,00	7 000,00	6 422,00	7 000,00
63513	autres impôts locaux	357,00	0,00	0,00	0,00
637	autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	158,90	0,00	103,85	100,00

Article 60636 « vêtement de travail » : la baisse proposée au BP 2020 correspond à la fin du contrat avec la société ELIS intervenue en janvier. La fourniture de vêtements était facturée mensuellement, ces fournitures n'avaient plus lieu d'être.

Article 6135 « locations mobilières » : panneau d'information lumineux, copieurs mairie et école, un véhicule de location à l'année pour les services techniques, le minibus de manière ponctuelle pour la maison des jeunes.

Article 61521 « terrains » : correspond aux dépenses d'entretiens des chemins, du terrain foot, du cimetière.

Article 615221 « entretien et réparations bâtiments publics » : programme de ravalement pluriannuel prévu avec une 1^{ère} tranche en 2020.

Article 615228 « entretien et réparations autres bâtiments » : concerne les logements et commerces, avec quelques rénovations et ravalements prévus en 2020.

Article 615231 « entretien et réparations voiries » : la hausse proposée au BP 2020 s'explique par un programme d'entretien pluriannuel de la voirie en campagne.

Article 6237 « publications » : la prestation communication était intégralement réalisée par une adjointe lors du mandat précédent. Ce ne pourra être le cas lors de ce nouveau mandat. La compétence sera en partie déléguée à un prestataire privé. L'idée d'un temps partagé entre 3 communes a été envisagé dans un 1^{er} temps. Cette hypothèse est pour le moment abandonnée. La communication comprend l'édition de 2 bulletins chaque année, 2 Locqueltas c'est Vous, une newsletter depuis peu, la gestion du site internet.

Article 6262 « frais de télécommunication » : un travail sur l'optimisation technique et la réduction des frais d'abonnements et de consommation est en cours.

Monsieur Jean-Louis GRONNIER estime que le coût de la prestation est très cher.

Article 6283 : « frais de nettoyage des locaux » concernent les missions de nettoyage des vitres et carreaux de bâtiments communaux, d'entretien du parquet des salles des sports et polyvalente.

Article 6288 « autres services extérieurs » : il s'agit d'une part des sorties de l'ALSH et de la maison des jeunes pour des activités réalisées à l'extérieur de la commune, et d'autre part de la participation due à la commune de Grand-Champ dans le cadre de la gestion du RIPAM (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles).

12	charges de personnel et frais assimilés	651 345,32	700 510,00	686 074,52	750 000,00
6218	autre personnel extérieur	34 274,43	30 000,00	30 184,09	23 500,00
6336	cotisations CNFPT et Centre de Gestion	9 860,57	8 200,00	10 732,56	11 000,00
6411	personnel titulaire	367 877,64	370 000,00	361 683,60	370 000,00
6413	personnel non titulaire	36 450,86	85 000,00	73 755,57	130 000,00
64168	autres emplois d'insertion	15 122,52	13 300,00	8 009,11	0,00
6451	cotisations à l'URSSAF	78 542,00	80 000,00	88 559,00	95 000,00
6453	cotisations aux caisses de retraite	78 918,06	80 000,00	80 279,66	85 000,00
6454	cotisations aux ASSEDIC	2 440,00	3 000,00	3 169,00	4 000,00
6455	cotisations pour assurance du personnel	20 622,12	23 000,00	21 904,69	22 500,00
6456	versement au FNC du supplément familial	0,00	0,00	708,00	1 000,00
6458	cotisations aux autres organismes sociaux	904,34	1 000,00	0,00	0,00
6474	versement aux œuvres sociales	4 756,00	5 010,00	5 917,50	6 500,00
6475	médecine du travail, pharmacie	1 576,78	2 000,00	1 171,74	1 500,00
6488	autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00

Monsieur Michel LE ROCH explique que la masse salariale de la commune comprend intégralement le personnel de l'ALSH intercommunal, dont une partie des salaires est remboursés annuellement par la commune de Locmaria-Grand-Champ. Malgré la hausse prévue en 2020 (+ 59 500 €), le taux de la masse salariale de la commune par rapport à son total des dépenses de fonctionnement reste en deçà du ratio des collectivités de la même strate.

Le covid 19 engendre des dépenses supplémentaires, avec un accueil sur-mesure pour les enfants ne pouvant aller en classe compte-tenu des exigences sanitaires, avec également une ouverture exceptionnelle de l'ALSH et de la MdJ en août prochain.

Madame Isabelle JEGOUSSE-GARCIA demande s'il est possible d'avoir une copie du tableau projeté (« évolution de la masse salariale 2019/2020 ») dans le compte-rendu de la séance.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, y est favorable (ledit tableau est repris en page suivante).

Evolution de la masse salariale 2019/2020			
EXPLICATION SUR L'EVOLUTION 2019/2020			Indémnisations
SERVICES	Coût en +	COMMENTAIRES 2020	Assurance
Mairie	6 500 €	régul heures supp d'un agent (3h/sem depuis 2017)	statutaire
Techniques	10 000 €	1 agent avec rupture conventionnelle	
	-7 500 €	1 recrutement par voie de mutation	
		1 agent en arrêt (accident du travail)	10 000 €
	10 000 €	1 remplacement de mi-février à juin 2020	
	9 000 €	1 renfort pour l'été de mai à août 2020	
Mdj	-17 000 €	responsable MdJ affecté au CCAS	
	5 000 €	1 directeur adjoint à l'ALSH	6 000 €
	2 000 €	1 contrat d'apprentissage au 1er septembre 2020	
	6 000 €	8 agents en renfort l'été (dont août exceptionnellement)	
Cantine	21 500 €	1 cuisinier en CDD depuis novembre 2019	4 000 €
	14 000 €	affecté à un seul agent (hors ménage cantine et ALSH) depuis sept. 2019	
	59 500 €		20 000 €
			projection
			au 08/05/2020

Monsieur Michel LE ROCH explique que la baisse prévue à l'article 6218 « autre personnel extérieur » est liée à l'imputation budgétaire de l'aide technique apportée par l'ingénieur de la commune de Grand-Champ. Dans la mesure où cette prestation est liée à des travaux d'investissement, le coût sera désormais affecté à la section d'investissement.

Monsieur Jean-Louis GRONNIER, après avoir obtenu quelques explications sur le contrat d'assurance du personnel, estime qu'une analyse financière devrait être réalisée afin d'étudier plusieurs scénarii mixant cotisations annuelles, coût des arrêts de travail et des remplacements de personnel que cela induit, indemnités perçues, jours de carences selon les propositions de contrats.

14	atténuations de produits	340,00	500,00	1 248,00	1 000,00
7391171	dégrèvement de taxe foncière, propriétés non bâties jeunes agriculteurs	340,00	500,00	1 248,00	1 000,00
7391172	dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00

65	autres charges de gestion courante	196 957,30	203 600,00	196 450,49	206 200,00
651	redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	251,91	300,00	183,77	200,00
6531	indemnités	53 466,44	54 000,00	52 530,88	58 000,00
6532	frais de mission	0,00	500,00	54,00	500,00
6533	cotisations de retraite	2 375,00	2 500,00	2 364,00	2 500,00
6534	cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 280,00	5 400,00	5 303,00	5 500,00
6535	formation	0,00	500,00	0,00	1 000,00
6541	créances admises en non-valeur	1 393,51	0,00	0,00	1 000,00
6542	créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	service d'incendie	25 413,00	26 400,00	26 325,00	27 500,00
65548	autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	autres organismes publics	0,00	0,00	4 000,00	0,00
6574	subventions de fonctionnement aux associations et autres...	108 777,44	114 000,00	105 689,84	110 000,00

Monsieur Jean-Louis GRONNIER souhaite comprendre pourquoi l'article 6531 « indemnités » fait apparaître une hausse de 4 000 euros entre les budgets 2019 et 2020.

Monsieur Michel LE ROCH indique que la réponse sera apportée lors prochain du conseil municipal (lundi 15 juin 2020), à l'occasion du vote sur les indemnités allouées au Maire, adjoints et conseillers délégués pour ce nouveau mandat.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, précise que l'enveloppe globale allouée aux communes de la strate est de 70 000 euros. Ce n'est pas le souhait de la majorité municipale d'atteindre ce plafond indemnitaire.

66	charges financières	36 209,45	48 000,00	35 294,21	48 000,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	36 209,45	48 000,00	35 294,21	48 000,00
6616	intérêts bancaires et sur opérations de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
668	autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00

67	charges exceptionnelles	6 978,26	10 200,00	9 751,75	7 000,00
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 978,26	8 700,00	7 786,15	7 000,00
678	autres charges exceptionnelles	0,00	1 500,00	1 965,60	0,00

Article 673 « titres annulés (sur exercice antérieur) » : correspond au trop-perçu de la participation de Locmaria-Grand-Champ dans le cadre du fonctionnement annuel des services périscolaires. Un nombre important d'enfants domiciliés à Locmaria est scolarisé à Locqueltas, et utilisent les services périscolaires municipaux. Les frais de fonctionnement réels de l'année N sont calculés précisément en année N+1, faisant apparaître le solde à percevoir ou à rembourser. Ce système a été mis en place il y a 2 ans.

022	dépenses imprévues	0,00	15 500,00	0,00	0,00
023	virement à la section d'investissement	0,00	163 425,00	0,00	178 158,00
042	opérations d'ordre de transferts entre sections	138 402,90	0,00	0,00	0,00
675	valeurs comptables des immobilisations cédées	89 703,44	0,00	0,00	0,00
6761	différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	48 699,46	0,00	0,00	0,00
6811	dotations aux amortissements des immos incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
6862	dotations aux amortissements des charges financières à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 359 292,40	1 486 550,00	1 250 811,60	1 580 258,00

RECETTES	DE FONCTIONNEMENT				proposition
Chap/article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
002	résultat de fonctionnement reporté		0,00		0,00
13	atténuation de charges	11 354,60	7 000,00	22 296,67	20 000,00
6419	remboursement sur rémunérations du personnel	11 262,49	7 000,00	22 296,67	20 000,00
6459	remboursement sur charges de SS et de prévoyance	92,11	0,00	0,00	0,00
70	produits des services, du domaine et ventes diverses	175 188,95	167 000,00	195 691,78	131 300,00
70311	concession dans les cimetières (produit net)	799,37	1 000,00	1 666,74	1 000,00
70312	redevances funéraires	0,00	100,00	72,00	100,00
70323	redevance d'occupation du domaine public communal	1 386,99	1 400,00	1 257,29	6 200,00
70328	autres droits de stationnement et de location	1 100,50	1 000,00	345,30	500,00
7062	redevances et droits des services à caractère culturel	2 838,50	3 500,00	1 808,00	2 500,00
7067	redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	168 853,59	160 000,00	173 418,53	120 000,00
7078	autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	mise à disposition de personnel facturée aus budgets annexes, CCAS	210,00	0,00	17 123,92	1 000,00

Article 70323 « redevance d'occupation du domaine public communal » fait apparaître une hausse sur la proposition de BP 2020. Un rattrapage de 4 ans est effectué sur la redevance d'occupation du domaine public auprès des gestionnaires d'infrastructures de télécommunications.

Monsieur Jean-Louis GRONNIER estime que la proposition de l'article 7067 « redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement » est particulièrement pessimiste.

Monsieur Michel LE ROCH explique que les recettes des services périscolaires seront moindre compte-tenu de leur fermeture pour cause de covid 19. Mieux vaut être prudent et avoir une bonne surprise lors de la clôture de l'exercice comptable.

73	impôts et taxes	797 811,95	823 800,00	849 158,54	862 000,00
73111	taxes foncières et d'habitation	645 824,00	669 000,00	675 973,00	693 000,00
7318	autres impôts locaux ou assimilés	1 645,00	0,00	1 739,96	0,00
73211	attribution de compensation	22 209,00	22 200,00	33 152,00	20 000,00
73212	dotations de solidarité communautaire	59 984,00	59 000,00	53 986,00	74 000,00
73223	fonds de péréquation ressources intercom	2 573,00	0,00	1 899,00	0,00
7343	taxe sur les pylônes électriques	11 578,00	23 600,00	25 581,00	25 000,00
7381	taxe additionnelle aux droits de mutation	53 998,95	50 000,00	56 827,58	50 000,00

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Monsieur Michel LE ROCH explique que la hausse observée à l'article 73111 « taxes foncières et d'habitation » est uniquement liée à l'augmentation des bases, pour lesquelles la commune n'a aucune maîtrise. Les taux d'imposition qui seront proposés seront identiques à ceux votés en 2019.

Monsieur Jean-Louis GRONNIER estime que la municipalité pourrait baisser les taux d'imposition de sorte que la recette à percevoir en 2020 soit identique à celle perçue en 2019. Ceci aurait pour avantage de réduire le coût pour les ménages.

Monsieur Michel LE ROCH indique que la notion de service doit être prise en compte, notamment avec l'accueil des enfants en ALSH sur le temps scolaire depuis le déconfinement. Cette prestation n'est pas facturée aux familles. De plus, le covid 19 va diminuer les recettes annuelles de la commune. Enfin, l'équilibre budgétaire justifie lui aussi le maintien de ces taux d'imposition.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, ajoute que l'augmentation du nombre de ménage sur la commune a aussi un effet sur la hausse des recettes fiscales. Les services proposés à la population, toujours plus nombreux, légitiment le maintien des taux d'imposition. La différence pour les ménages entre 2019 et 2020 ne sera pas énorme.

Article 73211 « attribution de compensation » : concerne un versement annuel de GMVA (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, intercommunalité dont dépend la commune de Locqueltas) qui varie en fonction des transferts de compétences (zones d'activités, eau potable, assainissement, eaux pluviales).

Article 73212 « dotation de solidarité communautaire » : il s'agit là aussi d'un versement annuel de GMVA au profit des communes membres. Le contexte a été particulier en début d'année : le tribunal administratif a rejeté le mode de répartition en vigueur, suite aux recours judiciaires de quelques communes membres. Les nouvelles modalités sont favorables à Locqueltas, qui percevra plus en 2020 que les années précédentes. De plus, le manque à gagner de 2018 et 2019 sera également compensé lors de cet exercice comptable 2020.

74	dotations, subventions et participations	439 519,38	401 500,00	452 416,88	417 500,00
7411	dotations forfaitaire	204 900,00	204 000,00	209 577,00	214 000,00
74121	dotations de solidarité rurale	35 785,00	30 000,00	58 208,00	37 000,00
74127	dotations nationale de péréquation	34 772,00	30 000,00	31 295,00	28 000,00
744	FCTVA	0,00	5 600,00	8 183,00	8 000,00
74712	emplois d'avenir	9 818,52	4 800,00	3 173,93	0,00
74718	autres	7 050,00	0,00	0,00	0,00
7473	départements	0,00	0,00	1 843,00	0,00
74748	autres communes	60 877,94	47 900,00	47 082,78	35 000,00
7476	CCAS et Caisses des Ecoles	10 000,00	5 000,00	0,00	10 000,00
7478	autres organismes	43 291,41	45 000,00	64 456,36	60 000,00
74832	attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	4 948,51	4 000,00	1 558,81	1 500,00
74833	état - compensation au titre de la CET (ex-TPU)	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	état - compensation au titre des exonérations des taxes foncières	5 330,00	5 200,00	0,00	0,00
74835	état - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	16 889,00	18 000,00	24 017,00	24 000,00
7484	dotations de recensement	0,00	0,00	3 022,00	0,00
7488	autres attributions et participations	5 857,00	2 000,00	0,00	0,00

Articles 7411, 74121 et 74127 : l'ensemble correspond aux dotations globales de fonctionnement. Hormis l'année 2019 exceptionnelle, la commune perçoit 110 000 euros en moins avec la baisse des dotations enclenchée par l'Etat.

Article 7788 « produits exceptionnels divers » : correspond au solde de la dotation de solidarité communautaire pour les années 2018 et 2019.

75	autres produits de gestion courante	67 298,28	73 250,00	66 836,48	68 700,00
752	revenus des immeubles	64 036,72	67 550,00	64 668,01	65 000,00
757	redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00	2 700,00	1 329,25	2 700,00
7588	produits divers de gestion courante	3 261,56	3 000,00	839,22	1 000,00
76	produits financiers	2,30	0,00	2,45	0,00
761	produits de participation	2,30	0,00	2,45	0,00
77	produits exceptionnels	145 989,54	0,00	2 717,90	70 758,00
7714	recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
773	mandats annulés (exercices antérieurs)	7 467,64	0,00	0,00	0,00
775	produits des cessions d'immobilisations	137 451,70	0,00	0,00	14 000,00
7788	produits exceptionnels divers	1 070,20	0,00	2 717,90	56 758,00
042	opérations d'ordre de transferts entre sections	951,20	20 000,00	0,00	10 000,00
722	immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	0,00	10 000,00
7761	différence sur réalisations (négatives) transférées en investissement	951,20	0,00	0,00	0,00
796	transfert de charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 638 116,20	1 492 550,00	1 589 120,70	1 580 258,00

L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2019 (338 309,10 €) est bon au regard des 10 dernières années, notamment grâce aux charges qui ont été contenues.

La section de fonctionnement, dans le cadre du projet de BP 2020, s'équilibre en dépenses comme en recettes à 1 580 258,00 €.

Liste des investissements sur BP 2020		
Reliquats de 2019 sur exercice comptable 2020		
Tiers	Objet	Montant TTC
Territoire en Mouvement	Plan de référence (solde)	19 580 €
Eiffage	Programme voirie 2018 (solde)	28 100 €
Maîtrise œuvre Morbouleau (jusqu'à appel d'offre)	Quarta	6 000 €
Golfe Bois Création	Passerelle vers Morbouleau	12 000 €
Eiffage	Liaison vélo vers Morbouleau	28 000 €
Enamo	Révision du PLU	5 000 €
Nouveau site internet	Créateur d'Images	6 000 €
Famille Le Calonnec	Parcelle Le Calonnec	17 000 €
	TOTAL	121 680 €
Investissements de 2020		
Tiers	Objet	Montant TTC
Ar Topia (maîtrise d'oeuvre)	Coulée verte	20 000 €
10 lots + architecte + SPS + CT	Maison Le Calonnec	300 000 €
2 lots + SPS + CT + Pole Aménagement	Morbouleau (tranche 2020)	360 000 €
pour ST	Réfrigérateur et congélateur	1 000 €
pour ST	Débroussailleuse thermique	650 €
pour ST	broyeur à fléau et brosse de désherbage	6 100 €
pour ST	outillages divers	500 €
pour ST	panneaux et cônes de voirie	400 €
pour ST	coupe bordure	400 €
pour ST	peigne défendeur	3 350 €
pour salle polyvalente	chariot de chaises	600 €
pour cantine	cellule de refroidissement	3 500 €
pour cantine	chariot	350 €
pour cantine	serviettes	1 000 €
pour cantine	self (réutilisable sur futur site)	20 000 €
pour Maison de l'Enfance	cabane en bois et matériel d'affichage	8 000 €
pour école	chaises (x70)	4 800 €
pour médiathèque	ouvrages	3 600 €
	TOTAL	734 250 €
	TOTAL GLOBAL	855 930 €

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	D'INVESTISSEMENT				proposition
Chap/article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 095,56		168 176,87
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 320,00	44 000,00	1 568,00	60 000,00
202	frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	19 320,00	34 000,00	0,00	30 000,00
2031	frais d'études	0,00	10 000,00	0,00	30 000,00
2051	concessions, droits similaires, brevets, licences, etc.	0,00	0,00	1 568,00	0,00

Article 202 « frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre » : correspond au solde de la prestation de Territoire en Mouvement, cabinet en charge de la réalisation du plan de référence (développement et aménagement du centre-bourg de Locqueltas).

Article 2031 « frais d'études » : correspond aux honoraires du bureau d'étude Ar Topia pour l'aménagement de la coulée verte.

21	immobilisation corporelles	61 478,61	158 300,00	115 486,46	131 000,00
2111	terrains nus	8 980,21	90 000,00	67 632,41	56 000,00
2115	terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	matériel roulant - voirie	11 800,00	8 100,00	1 059,60	0,00
21578	autre matériel et outillage de voirie	2 484,39	1 430,00	2 923,30	14 000,00
2158	autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	3 070,00	2 327,65	10 000,00
2181	installations générales, agencements et aménagements divers	3 809,84	7 200,00	4 401,34	30 000,00
2182	matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	matériel de bureau et matériel informatique	14 228,92	28 000,00	22 638,24	12 000,00
2184	meublier	7 742,26	4 000,00	654,47	5 000,00
2188	autres immobilisations corporelles	12 432,99	16 500,00	13 849,45	4 000,00

Monsieur Michel LE ROCH indique que la commune ne dispose pas de réserves foncières. Il peut y avoir des opportunités que la collectivité saisit. L'article 2111 « terrains nus » regroupent les dépenses relatives aux achats, bornages, frais notariés. Sont concernées pour 2020 les parcelles Le Calonnec (en centre-bourg) et Thébaud (cheminement doux vers Morbouleau).

23	immobilisations en cours	576 180,09	1 027 100,00	320 553,10	900 000,00
2313	constructions	76 519,19	307 100,00	78 914,79	400 000,00
2315	installations, matériel et outillage techniques	499 660,90	720 000,00	241 638,31	500 000,00

Monsieur Jean-Louis GRONNIER souhaite obtenir des précisions quant à l'opération relative à la maison Le Calonnec.

Monsieur Michel LE ROCH précise que cette ancienne maison située en cœur de bourg va être réhabilitée en 1 commerce (rez-de-chaussée) et 1 logement (étage). L'acquisition a été portée par l'établissement public foncier en début de mandat précédent, avec un rachat par la collectivité au terme du délai échu de 5 ans, sur l'exercice comptable 2019. Concernant l'aménagement de Morbouleau, la somme des investissements (opération prévue en 2 tranches) peut sembler conséquente, mais la sécurité n'a pas de prix. Cela fait suite à un programme d'aménagement global ayant déjà abouti à la sécurisation de Parcarré.

10	dotations, fonds divers et réserves	0,00	100,00	58,20	0,00
10226	taxe d'aménagement	0,00	100,00	58,20	0,00
16	emprunts et dettes assimilées	151 595,57	161 700,00	163 724,42	211 000,00
1641	emprunts en euros	127 079,08	137 000,00	145 770,25	180 000,00
165	dépôts et cautionnement reçus	0,00	3 000,00	0,00	5 000,00
16818	autres prêteurs	15 389,09	16 700,00	15 492,37	16 000,00
168758	autres groupements	9 127,40	5 000,00	2 461,80	10 000,00
020	dépenses imprévues	0,00	3 973,24	0,00	100 000,00
040	opération d'ordre de transfert entre sections	951,20	20 000,00	0,00	10 000,00
192	plus ou moins valeur sur cession d'immobilisation	951,20	0,00	0,00	0,00
2313	constructions	0,00	20 000,00	0,00	10 000,00
4817	pénalités de renégociation de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00
27	autres immobilisations financières	0,00	25 000,00	0,00	0,00
27638	autres établissements publics	0,00	25 000,00	0,00	0,00
13	subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1317	subvention d'équipement transférée à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00

Monsieur Jean-Louis GRONNIER demande à quoi correspond la somme de 100 000 euros proposée au BP 2020 au chapitre 20 « dépenses imprévues ».

Monsieur Michel LE ROCH indique qu'il s'agit d'un équilibre budgétaire. Plutôt que de gonfler artificiellement les autres dépenses, il est préférable de provisionner cette somme dans le cadre d'un évènement inattendu.

RECETTES	D'INVESTISSEMENT				proposition
Chap/article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00		0,00
13	subventions d'investissement	94 558,81	187 420,00	50 377,98	242 277,00
1321	états et établissements nationaux	3 163,00	89 140,00	13 197,00	25 000,00
1322	région	0,00	6 140,00	4 000,00	0,00
1323	département	10 395,81	81 140,00	33 180,98	59 720,00
1328	autres	70 000,00	0,00	0,00	146 557,00
1332	amendes de police	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
16	emprunts et dettes assimilées	200 000,00	702 000,00	0,00	700 000,00
1641	emprunts en euros	200 000,00	699 000,00	0,00	700 000,00
165	dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	25 630,34	0,00	0,00	0,00
2315	installations, matériel et outillage technique	25 630,34	0,00	0,00	0,00
10	dotations, fonds divers et réserves	413 817,54	388 423,80	383 930,89	459 741,87
10222	FCTVA	0,00	59 600,00	60 050,00	71 432,77
10223	TLE	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	taxe d'aménagement	51 319,95	50 000,00	45 057,09	50 000,00
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	362 497,59	278 823,80	278 823,80	338 309,10
021	virement de la section de fonctionnement	0,00	163 425,00	0,00	178 158,00
024	produits de cession	0,00	0,00	0,00	0,00
040	opération d'ordre de transfert entre sections	138 402,90	0,00	0,00	0,00
192	plus ou moins valeur sur cession d'immobilisation	48 699,46	0,00	0,00	0,00
2111	terrains nus	86 532,24	0,00	0,00	0,00
2132	immeuble de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	autres immobilisations corporelles	3 171,20	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	872 409,59	1 441 268,80	434 308,87	1 580 176,87

Madame Isabelle JEGOUSSE-GARCIA souhaiterait consulter le profil d'extinction de la dette de la commune retraçant l'intégralité des emprunts en cours et les annuités restantes.

Monsieur Hervé JAN précise qu'avant 2014 il est compliqué de trouver la destination de certains emprunts souscrits.

Monsieur Michel GUERNEVE Maire confirme que ce document existe. Les demandes de financements des opérations de Morbouleau et de la maison Le Calonnec sont corrélées aux capacités de remboursement de la dette.

Monsieur Michel LE ROCH, adjoint aux finances, informe les élus de la minorité que l'un d'entre eux pourra siéger dans sa commission (finances). Le détail des emprunts souscrits depuis 2014, et leurs finalités, sera présenté à cette occasion.

Monsieur Michel LE ROCH explique que la majorité municipale a hérité en 2014 d'un historique lourd en termes d'emprunts à long terme (40 ans). Cette gestion n'est pas concevable dans la mesure où les bâtiments sont amortis et à rénover avant même que l'emprunt ayant permis son acquisition ou sa construction ne soit intégralement remboursé. C'est pourquoi les emprunts souscrits depuis 2014 sont remboursés sur une durée maximale 20 ans.

Monsieur Michel LE ROCH explique que la concession d'aménagement du lotissement St Gildas, avec EADM comme promoteur, sera soldée en 2020. Une recette de 130 000 euros est donc inscrite à l'article 1328 « autres » (à laquelle s'ajoute une subvention de GMVA de 16 557 euros pour la création d'un cheminement doux vers la Morbouleau). Il reste encore 3 lots à vendre. Pour une opération engagée par convention en 2012, cela commence à être très long.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, privilégie la réalisation d'un lotissement communal comme c'est le cas avec Kérobin. Les retours financiers sont bien plus conséquents dans le cadre d'une opération maîtrisée en régie.

Monsieur Michel LE ROCH approuve et ajoute que l'équipe municipale actuelle est amère compte-tenu du manque à gagner énorme liée à la concession d'aménagement de St-Gildas, héritage de l'équipe municipale précédente (2008-2014).

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 « COMMUNE »
(Délibération n°2020.06.18)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

VOTE :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **avec 18 votes Pour et 1 Abstention**

APPROUVE le compte de gestion 2019 « commune » du trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « COMMUNE »
(Délibération n°2020.06.19)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion 2019 « commune » du trésorier,

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Monsieur Michel LE ROCH, 1^{er} adjoint aux finances, expose le compte administratif 2019 avec les résultats suivants :

- En Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 250 811,60 €
Recettes : 1 589 120,70 €
Résultat 2019 : 338 309,10 €

Résultat de clôture de fonctionnement cumulé 2019 : 338 309,10 €

- En Section d'investissement :

Dépenses : 601 390,18 €
Recettes : 434 308,87 €
Résultat 2019 : - 167 081,31 €

Déficit antérieur reporté : 1 095.56 €

Résultat de clôture d'investissement cumulé 2019 : - 168 176,87 €

VOTE (hors présence de Monsieur Le Maire) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **avec 17 votes Pour et 1 Abstention**
APPROUVE le compte administratif 2019 « commune ».

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 « COMMUNE »
(Délibération n°2020.06.20)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte administratif 2019 « commune »,
Considérant que le compte administratif 2019 « commune » fait apparaître un excédent de fonctionnement de **338 309,10 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au BP 2020 « commune » les résultats de l'exercice 2019 comme ceci :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
- Résultat de fonctionnement reporté au 31.12.2019	338 309,10 €
Affectation du résultat en section d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	338 309,10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2019	168 176,87 €
Affectation du résultat en section d'investissement au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	168 176,87 €

VOTE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,
APPROUVE l'affectation des résultats 2019 « commune » comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2020
(Délibération n°2020.06.21)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'augmentation des bases fiscales pour l'année 2020 :

- + 4,68% pour la taxe d'habitation,
- + 3,14% pour la taxe sur le foncier bâti,
- + 0,43% pour la taxe sur le foncier non bâti,

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
- Taxe d'habitation :	16,16%	16,16%
- Taxe Foncière propriétés bâties :	26,75%	26,75%
- Taxe Foncière propriétés non bâties :	52,13%	52,13%

VOTE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

ADOpte les taux d'imposition pour l'année 2020 comme indiqué ci-dessus.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 « COMMUNE »
(Délibération n°2020.06.22)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020.06.20 approuvant l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°2020.06.21 fixant les taux d'imposition pour l'année 2020,

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2020 « commune » qui s'équilibre comme ceci :

- ✓ Section de fonctionnement : 1 580 258,00 €
- ✓ Section d'investissement : 1 580 176,87 €

VOTE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **avec 16 votes Pour et 3 Abstentions**

APPROUVE le budget primitif 2020 « commune ».

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LA MAISON LE CALONNEC
(Délibération n°2020.06.23)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019.10.71 en date du 14 octobre 2019 approuvant l'attribution des lots pour la réhabilitation de la maison Le Calonnec,

Vu la délibération n°2020.06.22 en date du 08 juin 2020 approuvant le budget primitif 2020 « commune »,

Il est proposé au Conseil Municipal de financer cette réhabilitation par le recours à un emprunt, et d'accepter la proposition du :

Crédit Mutuelle de Bretagne
Capital emprunté : 300 000 €
Taux fixe : 0,90%

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Durée de remboursement : 20 ans
Echéance constante : trimestre
Amortissement : constant
Frais de dossier : 300 €

Trois organismes bancaires ont été sollicités.

La recette sera affectée au budget « commune », au compte 1641 « emprunt en euros ».

VOTE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **avec 16 votes Pour et 3 Abstentions**

APPROUVE le recours à l'emprunt pour financer la réhabilitation de la maison Le Calonnec, auprès du CMB dans les conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DE MORBOULEAU
(Délibération n°2020.06.24)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020.01.07 en date du 27 janvier 2020 approuvant l'attribution des lots pour l'aménagement de Morbouleau,

Vu la délibération n°2020.06.22 en date du 08 juin 2020 approuvant le budget primitif 2020 « commune »,

Il est proposé au Conseil Municipal de financer cette réhabilitation par le recours à un emprunt, et d'accepter la proposition du :

Crédit Mutuelle de Bretagne
Capital emprunté : 400 000 €
Taux fixe : 0,90%
Durée de remboursement : 20 ans
Echéance constante : trimestre
Amortissement : constant
Frais de dossier : 400 €

Trois organismes bancaires ont été sollicités.

La recette sera affectée au budget « commune », au compte 1641 « emprunt en euros ».

VOTE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **avec 16 votes Pour et 3 Abstentions**

APPROUVE le recours à l'emprunt pour financer l'aménagement de Morbouleau, auprès du CMB dans les conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DU LOTISSEMENT KEROBIN :

BUDGET LOTISSEMENT KEROBIN					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	DE FONCTIONNEMENT				proposition
Chap/article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
11	charges à caractère général	24 558,62	395 600,00	181 260,00	185 000,00
605	achats de matériel, équipements et travaux		100 000,00		100 000,00
608	frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement				6 000,00
6045	achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	24 558,62	72 600,00		75 000,00
6015	acquisition de terrains à aménager		223 000,00	181 260,00	4 000,00
66	charges financières	0,00	0,00	0,00	200,00
66111	intérêts réglés à l'échéance				200,00
042	opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	24 558,62	24 558,62	205 818,62
042-7133	variation des encours de production		24 558,62	24 558,62	205 818,62
040-71355	variation de stock de terrains aménagés		0,00		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 558,62	420 158,62	205 818,62	391 018,62
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap/article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
002	résultat de fonctionnement reporté		0,00		0,28
042	opérations d'ordre de transferts entre sections	24 558,62	420 158,62	205 818,90	391 018,34
042-60315	variation de stock terrains à aménager (non encore viabilisés)				
042-7133	variation des encours de production	24 558,62	420 158,62	205 818,90	391 018,34
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 558,62	420 158,62	205 818,90	391 018,62

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	D'INVESTISSEMENT				proposition
Chap/article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté		24 558,62		6 018,90
16	emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	20 000,00
1641	emprunts en euros				20 000,00
040	opération d'ordre de transfert entre sections	24 558,62	420 158,62	205 818,90	391 018,34
040-3351	terrains		420 158,62		
040-3555	travaux	24 558,62	0,00	205 818,90	391 018,34
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 558,62	444 717,24	205 818,90	417 037,24
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap/article	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
16	emprunts et dettes assimilées	0,00	420 158,62	199 800,00	211 218,62
1641	emprunt		420 158,62	199 800,00	211 218,62
040	opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	24 558,62	24 558,62	205 818,62
040-3351	terrains				
040-3354	études et prestations de services		24 558,62		
040-3355	travaux			24 558,62	205 818,62
040-3555	terrains aménagés				
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	444 717,24	224 358,62	417 037,24

Monsieur Jean-Louis GRONNIER demande à la majorité quels ont été les arguments ayant abouti à ce choix de réalisation pour Kérobín, plutôt qu'une concession d'aménagement comme à St Gildas. Quelles sont les projections ? Une étude de marché a-t-elle été réalisée ? Quel est le délai prévu pour la vente des lots ? Comment les choix ont été orientés ?

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, explique que la concession d'aménagement de St-Gildas ne rapporte au final que 200 000 euros à la commune, pour une opération ayant abouti à la commercialisation de 76 lots. Ceci est vraiment dérisoire au regard des opérations de lotissements communaux réalisés autour de nous. Pour reprendre un exemple local, l'opération du Lennion (lotissement communal) à Locqueltas a rapporté à la commune 180 000 euros pour seulement 26 lots. Le prix du marché a été étudié de près, avec une acquisition du foncier à 9 euros le m² pour Kérobín, contre 18 à St Gildas. Le coût de revient de l'opération nécessite une vente du m² viabilisé à 60 euros. Dans le cadre de St Gildas, le promoteur EADM a vendu 85 des 88 lots autour de 110/120 euros le m², pour un versement total à la commune de 200 000 euros. Certes EADM à tout fait, mais le retour sur investissement est bien maigre. C'est pourquoi la majorité municipale est convaincue

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

du bienfondé de réaliser le lotissement de Kérobin en régie. Le foncier est déjà acquis. 40 lots seront commercialisés directement par la commune ; 5 autres sont promis à la famille compte-tenu des négociations et de l'acte notarié.

Monsieur Michel LE ROCH ajoute que les droits à construire pour Locqueltas sont de 20 maisons neuves chaque année. Kérobin et ses 40 lots permettent à la commune d'assurer une production maximale de logement pendant 2 ans (2021 et 2022).

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, invite les éventuels indécis à observer ce qu'il se passe à Locmaria-Grand-Champ : les opérations de lotissements communaux permettent aujourd'hui à cette commune d'investir dans la construction d'une salle neuve sans recourir à l'emprunt.

Monsieur Michel LE ROCH précise que les choix d'une municipalité peuvent marquer la commune pour plusieurs années. Compte-tenu de l'héritage des prédécesseurs (mandat 2008-2014), l'opération de Kérobin nécessite une avance de trésorerie importante.

Monsieur Jean-Louis GRONNIER demande si les lots seront en vente dans 18 mois.

Monsieur Patrick SANCHEZ, adjoint à l'urbanisme, confirme que la commercialisation débutera en 2021.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, regrette les lourdeurs administratives qui pèsent sur les délais de réalisation de cette opération.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 « LOTISSEMENT KEROBIN »
(Délibération n°2020.06.25)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

VOTE :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **avec 16 votes Pour et 3 Abstentions**

APPROUVE le compte de gestion 2019 « lotissement Kérobin » du trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 LOTISSEMENT KEROBIN
(Délibération n°2020.06.26)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion 2019 « lotissement Kérobins » du trésorier,

Monsieur Michel LE ROCH, 1^{er} adjoint aux finances, expose le compte administratif 2019 avec les résultats suivants :

- En Section de fonctionnement :

Dépenses :	205 818,62 €
Recettes :	205 818,90 €
Résultat 2019 :	0,28 €

Résultat de clôture de fonctionnement cumulé 2019 : 0,28 €

- En Section d'investissement :

Dépenses :	205 818,90 €
Recettes :	224 358,62 €
Résultat 2019 :	18 539,72 €

Déficit antérieur reporté : 24 558,62 €

Résultat de clôture d'investissement cumulé 2019 : - 6 018,90 €

VOTE (hors présence de Monsieur Le Maire) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **avec 15 votes Pour et 3 Abstentions** **APPROUVE** le compte administratif 2019 « lotissement Kérobins ».

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 « LOTISSEMENT KEROBIN »
(Délibération n°2020.06.27)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2020 « lotissement Kérobins » qui s'équilibre comme ceci :

✓ Section de fonctionnement :	391 018,62 €
✓ Section d'investissement :	417 037,24 €

VOTE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **avec 16 votes Pour et 3 Abstentions** **APPROUVE** le budget primitif 2020 « lotissement Kérobins ».

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, indique que le prochain conseil, lundi 15 juin 2020, sera consacré aux commissions communales à créer et à leur composition.

Par ailleurs, le conseil municipal initialement prévu le jeudi 16 juillet est avancé au mercredi 15 juillet.

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Département du MORBIHAN Arrondissement de VANNES Commune de LOCQUeltas		COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020
Nombre de Conseillers en exercice	19	L'an deux mil vingt, le 8 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUeltas, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente (rue Désiré Caudal 56390 LOCQUeltas), sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel.
Nombre de Conseillers présents	19	
Procurations	0	
Date convocation : 4 juin 2020		

GUERNEVÉ Michel,

LE ROCH Michel,

HARNOIS Valérie,

SANCHEZ Patrick,

BARON Hélène,

JAN Hervé,

JACOB Claude,

DUBOIS Colette,

DONARD Georges,

NICLAS Marylène,

PENVERN Anne-Laure,

GODEC Sébastien,

MAUPAY Clémence,

YANNIC Angélique,

PEDRONO Philippe,

GRONNIER Jean-Louis,

ALLAIN Christophe,

JEGOUSSE-GARCIA Isabelle,

LENGRONNE Marcel.

Fait et délibéré à la salle polyvalente le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.